



CP ANCIC du 1er juillet 2017

L'Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception (ANCIC) a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Mme Simone Veil.

Grâce à elle , et suite à la mobilisation de la société civile , la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse a été promulguée en janvier 1975 , ce qui a permis de mettre fin aux avortements clandestins auxquels étaient réduites les femmes, surtout les plus démunies, mettant en jeu leur santé et parfois leur vie .

En août 2014, la notion de détresse a été supprimée de la loi française, donnant enfin la possibilité aux femmes de choisir, sans avoir à en justifier les raisons , de décider de poursuivre ou non leur grossesse.

Ce choix reste cependant fragile, contesté régulièrement en France par des mouvements hostiles à cette liberté accordée aux femmes et ce droit est loin d'être accessible à toutes , une femme meurt toutes les 9 minutes dans le monde des suites d'un avortement illégal.

L'ANCIC continuera donc son combat pour maintenir le droit des femmes à avorter dans de bonnes conditions , en France et à l'étranger, et au côtés de tous ceux et celles qui oeuvrent dans ce même sens .

Une mobilisation pour le droit à l'avortement en Europe aura lieu le 28 septembre 2017, nous souhaitons qu'elle rassemble le plus grand nombre pour rappeler ce droit fondamental.

L'ANCIC